

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Cyr Sous Dourdan, se sont réunis à 10 heures à la Salle « La Rémarde » Rue de Bandeville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 avril 2021 conformément à l'article L.212.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

L'ANTON Evelyne, FONSECA Antonio, BLASUTIG Vanessa, DUBY Guillaume, THIEBAUD Tammy, LIRZIN Cécile, COLOT Geneviève, DESOUTER Alain, BARRES Martine, BORDES Florian, DOLLEY Françoise, COLLETTE Christopher

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BARRILLIE William pouvoir à L'ANTON Evelyne
VIGNE Eric pouvoir à FONSECA Antonio

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. DUBY Guillaume est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Adoption du compte rendu du 13 février 2021

Le compte rendu du 13 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Adoption du compte de gestion 2020 (délibération n°2021-04)

Le compte de gestion dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du compte administratif 2020 (délibération n°2021-05)

Sous la présidence de Madame L'ANTON Evelyne, Adjointe aux finances, Le Conseil Municipal examine le Compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	606 177.83 €	209 208.45 €
Recettes	641 032.00 €	199 395.17 €

Résultat de l'exercice :

Fonctionnement : excédent : 34 854.17 €
Investissement : déficit : 9 813.28 €

Résultat antérieur

Fonctionnement : 79 712.62 € (auxquels il faut déduire la part affectée à l'investissement soit - 57 247.66 € et ajouter le transfert du budget CCAS clos soit + 2 956.39 €)

Investissement : 48 654.03 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020

Fonctionnement : 60 275.52 €

Investissement : 38 840.75 €

4. Vote des taux des taxes locales pour 2021 (délibération n°2021-06)

Considérant que la loi des finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH)

Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80 % des ménages qui ne la paient plus à compter de 2020. Pour les 20 % des foyers restants, l'exonération est de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023. Cette dernière partie est directement versée à l'Etat.

La taxe foncière était prélevée par 3 entités : Département, Interco et Commune.

La compensation de la TH en 2021 se fait par transfert de la part départementale de la taxe foncière propriétés bâties (TFPB) aux communes, soit 16.37 % pour l'Essonne.

La mise en place d'un coefficient correcteur permet de s'approcher au plus juste du remplacement de la taxe d'habitation (valeur de 2017).

Rappel des taux communaux 2020 (inchangés depuis 2010)

- Taxe habitation (TH) 7,79 %
- Foncier bâti (TFPB)..... 13,49 %
- Foncier non bâti (TFPNB) 71,34 %

Sachant que la valeur locative de base évoluait en moyenne à 2 %. Pour cette année l'évolution est à 0.2 %.

TFPB - repères sur les taux appliqués :

Taux de référence en 2020

Taux moyen National 37.99 %

Taux moyen Départemental 36.90 %

Taux moyen des communes de CCDH 15.48 %

Evolution des taux depuis 20 ans :

Part départementale 113 %

Part communale de St Cyr 11 %

Evolution des taux depuis 10 ans :

Part départementale 64 %

Part intercommunale 376 %

Part communale 0 %

La valorisation de la taxe d'habitation est basée sur 2017.

Compte tenu des éléments précédents, il est proposé une hausse de la TFPB de la part communale de 1 % ;

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants :

Foncier bâti	30.86 %
Foncier non bâti	71.34 %

5. Vote du budget 2021 (délibération n° 2021-07)

Présentation budgétaire :

Contexte national :

Une diminution du PIB national de 8.3 % en 2020
 Un objectif de déficit public arrêté à 11.3 % du PIB
 Des incertitudes sur la fiscalité locale
 Des dotations d'investissement qui pourraient progresser en raison du plan de relance.

Contexte local

Finalisation des projets entrepris avant tout autre engagement
 Mise en conformité des installations
 Remplacement du matériel obsolète.

Dans la présentation graphique de l'historique des investissements sur 3 ans et projection 2021, il est constaté que les années 2020 et 2021 atteignent plus de 150 000 € de travaux en cours.

Les projets 2021 sont détaillés comme suit :

Conctruction :

- Garderie (isolation et remplacement menuiseries)	86 780 €
- Maternelle (remplacement menuiseries)	74 113 €
- Ferme (reste à réaliser)	

Installation générales, agencement :

Columbarium	4 130 €
Travaux sécurité école (alarme et clôture)	8 700 €
Armoires électriques voirie	10 360 €
Chauffage garderie	14 000 €
Reprise toiture local technique	1 580 €

Présentation graphique de l'historique des dépenses de fonctionnement sur 3 ans et projection 2021.

Les dépenses à caractère général et les charges du personnel représentent 80 % dépenses

Pour 2021 :

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de presque 5%
 Augmentation des charges de personnels (absences maladie)
 Charge du personnel détaché (non facturé depuis 18 mois)
 Charge exceptionnelle (factures de restauration non recouvrées sur 6 ans)
 Appel à financement en crédit collectivités sur 48 mois pour un matériel (tracteur multifonctions).

Les recettes de fonctionnement :

Diminution d'allocation du poste lié aux festivités et évènements (COVID)
 Attente d'un avoir sur contentieux électricité sur la ferme (double facturation)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, adopte le budget 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	INVESTISSEMENT
Dépenses	723 458.52 €	348 221.46 €
Recettes	723 458.52 €	348 221.46 €

6. Admission en non valeur de titres de recettes (délibération n°2021-08)

Sur la proposition de Madame la Trésorière,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de :

- 2007 : 355.72 €
- 2008 : 263.00 €
- 2010 : 33.26 €
- 2015 : 119.89 €
- 2019 : 340.89 €
-

Soit un total de 1 1023.76 €

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.

7. Etat des indemnités des Elus

Montant total brut perçu par les élus sur la période 2020

Période du 01/01 au 23/05/2020 (5 mois)	
Maire	7 640.07 €
Adjoints (3x2 761.74 €)	8 284.41 €
Période du 24/05 au 31/12/2020 (7 mois)	
Maire	9 404.52 €
Adjoint (3X 2 496.96 €)	7 490.52 €

8. Remplacement matériel (délibération n°2021-09)

Le tracteur multifonctions âgé de 24 ans ne répondant plus aux normes de sécurité doit être remplacé.

Le montant du remplacement de ce matériel s'élève à 27 705 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la mise en place d'un financement sur 48 mois pour l'achat de ce matériel (1 587.50 € par trimestre).

9. Subventions aux associations pour 2020

Les associations suivantes pourront être subventionnées après réception d'un dossier complet.

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| - Comité des fêtes | Judo club St Cyr |
| - Saint-Cyr Football | Union sportive Nyhon Budo |
| - Saint-cyr et patrimoine | US Gym St Cyr |
| - Secours populaire | Votre yoga |
| - Coopérative scolaire | Appel |
| - Sapeurs pompiers | Les amis des chats |
| - La poste (calendriers) | |
| - | |

10. Terrain de la Barrocherie

L'achat des parcelles a été conclu avec l'objectif de la mise en place d'une rétention des eaux de ruissellement. A ce jour la rétention envisagée ne nécessiterait pas toute la surface disponible. L'assemblée consultée ne s'oppose pas à la vente partielle du terrain.

11. Gestion des Eaux pluviale

Le syndicat de l'Orge a en gestion l'ensemble des réseaux d'eaux usées.

La Commune souhaite transférer également le réseau d'eaux pluviales de 3.8 km environ pour une contribution estimée de 3 350 € TTC. Cependant, le contrat ne pourra être mis en place avant la réalisation de travaux de remise en état et de mise aux normes non encore chiffrés.

12. Modification et approbation des statuts du syndicat Eaux Ouest Essonne (délibération n°2021-10)

La Commune de Bruyères le Chatel a sollicité la reprise de la compétence « distribution de l'eau potable ».

Pour répondre à cette demande il était nécessaire de revoir les statuts afin de scinder les blocs de compétences. En tant que Commune adhérente, il est demandé de valider cette modification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Eaux Ouest Essonne.

13. Places de parking pour les personnes à mobilité réduite

L'aménagement est soumis à des exigences réglementaires puisqu'un quota de l'ensemble des emplacements de chaque zone de stationnement doivent être adaptés au PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Une revue des places existantes et/ou à créer permet de répondre au besoin. Elles se situent :

- Eglise : 1
- Mairie : 1
- Rue de Bandeville : 2 (1 est, 1 ouest)
- Cimetière : 1
- Salle de la Rémarde : 1

14. Lotissement

Près de 50 % de l'emprise du lotissement est sanctuarisée.

Le coût des fouilles prescrites (1M€) rend l'opération irréalisable économiquement.

La DRAC autoriserait l'urbanisation d'une superficie de 1,5 ha. Les propriétaires et l'aménageur sont en discussion pour étudier s'ils sont en capacité de maintenir un aménagement. Si non le choix d'un autre site devra être étudié pour répondre aux obligations légales

15. Travaux de la garderie

Un point sur l'avancement des travaux est fait avec présentation de photos.

16. CCDH

Suite à la démission de 7 Conseillers municipaux sur la Commune des Granges le Roi, de nouvelles élections se sont tenues le 21 mars. Un nouveau Maire a été élu en la personne de Pierre VALLEE.

De ce fait le bureau de la CCDH a été remaniée et Monsieur MOULIN Jean-Pierre a été élu 7^{ème} vice-Président , chargé des travaux et des équipements sportifs.